

Les crédits

Tout le monde a entendu répéter jour après jour: «Si l'Accord du lac Meech est rejeté, c'est le Québec qu'on rejette», mais le premier ministre a envoyé un sous-fifre pour essayer d'expliquer l'importance de cet accord au reste du Canada. Il n'a pas eu le courage de ses convictions en anglais comme il l'a eu en français.

Je vous dirai que moi, qui ai défendu et soutenu à la Chambre cet accord dans toutes les tribulations qu'a connues mon propre parti, je suis prête à me joindre à n'importe quel mouvement qui peut sauver notre pays. Mais je vous dirai aussi que nous devons tirer une leçon de l'échec de l'Accord du lac Meech.

• (1520)

La leçon à tirer de cet échec est que, si nous considérons la réforme constitutionnelle comme une toile sans couture, si nous interdisons au public d'y participer et si nous empêchons de vraies discussions parlementaires d'avoir lieu, alors nous nous condamnons à l'échec. Nous ne voulons pas d'un échec de ce côté-ci de la Chambre. Nous voulons réussir. Nous voulons collaborer avec tous les partis politiques capables d'y parvenir, mais nous voulons le faire avec la pleine participation des Canadiens, pour que nous puissions vraiment avoir une série de discussions constitutionnelles à l'échelle de tout le Canada.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): La parole est à l'honorable député de Richelieu. Vous n'avez que 30 secondes.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Je voudrais simplement rappeler à la leader du Parti libéral que si M. Chrétien a paradé à la Commission, c'est que les députés n'étaient pas acceptés pour parader, mais lui quand il a fait sa demande, c'est qu'il n'était pas encore élu député et c'est la seule raison pour laquelle il a pu paraître. Il n'y a rien d'héroïque dans ce qu'il a fait là, surtout avec les conneries qu'il a dites. De toute façon, M. Chrétien, vous le savez, incarne pour nous Québécois à peu près tout ce qu'il peut y avoir de plus vendu et de plus traître à la nation québécoise.

Alors, je voudrais demander quand même à madame la députée, si elle est prête, à titre de chef intérimaire du parti, à reconnaître le fait que lors d'un référendum au Québec, elle devrait, le gouvernement fédéral devrait respecter la limite de 2,2 millions pour le comité du oui comme pour le comité du non afin d'éviter que le gouvernement fédéral dépense 25 millions comme dans le dernier référendum pour venir briser et venir s'attaquer à la démocratie au Québec?

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): J'aimerais tout d'abord répondre à une fausseté exprimée par le député. Je présumais qu'au moins pour une personne qui base toute sa carrière politique sur la séparation du Québec du Canada qu'il aurait pu s'apercevoir des vraies réalités de Bélanger-Campeau, parce qu'il y avait des députés qui ont comparu devant Bélanger-Campeau, dont le député fédéral de Chambly qui a présenté un mémoire. Il y avait aussi le député à côté de lui, le député de Hull—Aylmer. Alors, je ne vois pas pourquoi ils prétendent que les seules personnes qui avaient le droit d'y comparaître, c'étaient celles qui n'étaient pas députés.

Le député de Hull—Aylmer, en étant un qui a présenté un mémoire, exprime d'ailleurs la fausseté de ses remarques. Au moins, s'ils veulent parler de ce qui s'est produit à la Commission Bélanger-Campeau, qu'il ait les faits dans les mains, parce que lorsqu'ils prétendent à la population que soit le premier ministre, soit d'autres personnes n'ont pas pu comparaître, c'est absolument faux. Tout le monde qui aurait voulu y aller aurait pu y aller. On peut blâmer beaucoup de choses sur le dos du Parti libéral, mais on ne peut pas blâmer le fait que nous on a quand même comparu et le chef de notre parti a quand même présenté un mémoire sur lequel on a basé, à partir du contenu, notre amendement d'aujourd'hui. Peut-être que si le Bloc québécois ouvrait un petit peu les yeux à la réalité constitutionnelle, il verrait qu'il y en a d'autres, d'autres que le Bloc québécois qui ont des idées pour renouveler le système, pour en faire bénéficier aussi bien le Québec et le reste du Canada. Parce que moi je présume que si votre travail consiste en un petit jeu d'échecs, que ce soit l'échec fédéral ou l'échec séparatiste, moi je ne suis pas ici pour faire du fédéralisme un jeu d'échecs.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Sherbrooke.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, je ne veux pas m'éterniser sur le cas de ma collègue de Hamilton-Est. Je vais lui dire que je suis relativement satisfait de la réponse qu'elle vient de me donner à moi en tout cas il y a quelques minutes. Même si elle est très passionnée, il me semble qu'elle rejoint davantage cet esprit non partisan que nous devons rechercher à l'avenir dans le débat constitutionnel. Mais, pour terminer mes remarques, en tout cas, en ce qui la concerne, et le témoignage de M. Chrétien devant la Commission Bélanger-Campeau, il me semble assez clair, monsieur le Président, parce qu'il faut dire les choses comme elles sont, que si M. Chrétien, le chef de son parti, avait pris la peine de se prononcer sur l'accord du 9 juin, en toute franchise, peut-être qu'on n'aurait pas eu de Commission Bélanger-Campeau devant laquelle il aurait fallu qu'il témoigne. C'est ça la réalité, monsieur le